

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 2 août 2016, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 7 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne la propriété au 3275, rue des Outardes et a pour objet de statuer sur la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La seconde demande concerne la propriété située au 2075, rue Cushing et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'une habitation multiplex isolée empiétant dans la marge arrière.

La troisième demande concerne la propriété située au 3725, rue Joseph-Doutre et a pour objet de statuer sur l'implantation d'une terrasse surélevée dont la distance par rapport à la limite latérale est moins de 2 mètres.

La quatrième demande concerne la propriété située au 3620, rue Joseph-Doutre et a pour objet de statuer sur l'implantation d'une piscine creusée dont la distance par rapport à la limite arrière et la distance par rapport à une clôture est moins de 1,5 mètre.

La cinquième demande concerne la propriété située au 625, avenue Sainte-Croix et a pour objet de statuer sur l'installation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables.

La sixième demande concerne la propriété située au 68, rue Stinson et a pour objet de statuer sur la localisation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

La septième demande concerne la propriété située au 1120, rue Décarie et a pour objet de statuer sur la localisation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 13 juillet 2016

Cybèle Kahalé, avocate
Secrétaire-substitut du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, August 2, 2016, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 7 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 3275, rue des Outardes for the construction of a single-family dwelling of which the outdoor cladding does not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 2075, rue Cushing for the enlargement of a detached multi-family dwelling encroaching in the rear setback.

The third request concerns the property located at 3725, rue Joseph-Doutre for the installation of an elevated terrace of which the distance from the lateral limit is less than 2 meters.

The fourth request concerns the property located at 3620, rue Joseph-Doutre for the installation of an inground pool of which the distance with the rear limit and the fence is less than 1.5 meter.

The fifth request concerns the property located at 625, avenue Sainte-Croix for the installation of signs without respecting all the applicable standards.

The sixth request concerns the property located at 68, rue Stinson for the localization of a sign without respecting all the applicable standards.

The seventh request concerns the property located at 1120, rue Décarie for the localization of signs without respecting all the applicable standards.

Montréal, July 13, 2016

Cybèle Kahalé, lawyer
Secretary-substitute of the Borough Council